



Compte rendu CLUPP Saint Vaast Élections complémentaires CLUPP Jeudi 27 Mars 2025

Présents :

Organisateur du service de gestion des ports du département :

- Thierry LETEISSIER (TL), Responsable à l'Agence Portuaire du Service Portuaire du Département.

Plaisanciers :

- Michel BONDET (président Plmvs)
- Georges COURTAY (titulaire élu Cluppp) Auppsv, YC
- Alain HEUTEVENT
- François JOUEN, YC et Plmvs
- Denis LATIRRE, Auppsv et Plmvs
- Dominique LEGAGNEUX, Plmvs
- Christian MASSON, Auppsv
- Guy LECHATREUX
- Philippe LEMOULT
- Philippe LEVREUX (titulaire élu Cluppp)
- Jean RIBY (titulaire élu Cluppp), Auppsv et YC

Ouverture de la séance : 17h35

Élections complémentaires CLUPP

Informations de Thierry LETEISSIER :

107 inscrits CLUPP (remarque de Georges, TL confirme le lendemain 28/03 que ce chiffre est bien de 95!)

Philippe LEVREUX anciennement suppléant (élections de 2021) a accepté de passer titulaire.

3 Personnes se sont présentées pour les 5 postes vacants suites aux démissions de fin d'année.

Michel BONDET, Denis LATIRRE et Philippe LEMOULT, dans ce type d'élection il n'y a pas de personne morale, chacun est élu en son nom propre.

2 candidatures sont parvenues hors délais avec Mme VERET-JOST et Mr BUZON (Plmvs), ces candidatures n'ont pu être retenues.

Le total des votes par correspondance et pouvoirs représentés est de 23 dont un vote par correspondance sans mention d'expéditeur considéré comme nul. Soit 22 votes exprimés.

Une personne présente ce jour a déjà voté par correspondance.

Total des votes retenus 32.

Image indicative (imprécise) du résultat du vote (47 noms mentionnés) :

- 6 bulletins avec les 3 noms cochés
- 3 bulletins avec 2 noms cochés (Denis rayé)
- 23 bulletins avec un seul nom dont 11 pour Michel, 11 pour Denis et 1 pour Philippe

Résultat :

- 20 voix pour Michel BONDET élu titulaire
- 17 voix pour Denis LATIRRE élu suppléant
- 10 voix pour Philippe LEMOULT élu suppléant

1

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Prochain conseil portuaire (CP) fixé provisionnellement au 22 Mai après midi, cette date sera confirmée dans le mois précédent la séance.

Explication sur la liste des participants au CP avec comme évolution la démission de Michel TRAISNEL, et la proposition de la CCI de nommer David TRAISNEL comme suppléant au 5ème poste de représentant des plaisanciers.

Du changement, vraisemblablement d'ici le prochain conseil portuaire, dans la représentation pour l'activité commerce ou cela deviendrait l'équipage du navire « Tatihou » aux postes de titulaire (Pascal AMIARD, orthographe sous réserve) et de suppléant à la place de MM PICOT et JACOB. L'équipage venant d'être rattaché au 01/01/25 à la Direction des Ports et Aéroports du Département.

Le prochain renouvellement des représentants des plaisanciers aura lieu au second semestre 2026 (4 titulaires et 4 suppléants à désigner).

Saint Vaast est le seul port géré par la SPL ou la représentation CLUPP est significative et pour lequel sur demande des plaisanciers une présentation est réalisée annuellement conformément à la réglementation.

Séance d'information annuelle CLUPP :

Thierry LETESSIER (TL)

Rapport partiel d'activité 2024

Activité 2024, Fréquentation :

- Baisse du nombre des navires de pêche à 28 (30 en 2023).
- Baisse des passages vers Tatihou 65000 au 30/09 contre 72900 en 2023 , soit moins 10 %.
- 663 AOT annuelles, stable (différent des 633 indiqués dans le rapport transmis).
- 41 bateaux en contrat mensuels (44 en 23) pour 5748 nuitées.
- Quasi stabilité du nombre de navires visiteurs (+1,4%) avec une légère baisse des nuitées (-2,7%) avec 1705 bateaux et 4519 nuitées au 01/10 pour 2024.
- Répartition des escales par pays au 01/10/24 :
 - France: 866 (-11%) soit 51 % des visiteurs (54 % des nuits), en baisse.
 - Royaume Uni: 380 (+25%) soit 22 % des visiteurs (21 % des nuits) en hausse importante.
 - Europe du nord Est: 416 (+17%) soit 24 % du passage et 23 % des nuits.
 - Autres: 43 (-17%) soit 2,5 % du passage et 2,5 % des nuits.

Le port de Saint Vaast affiche complet

Travaux d'entretien

Réalisation 2024

Travaux sur provisions	Reprise maçonnerie jetée feu vert (2 ^{ème} tranche)	47 480 €
Entretien d'infrastructures	Changement des tables de pique-nique et bancs	3 550 €
	Changement des échelles et organeaux de la grande jetée	4 473 €
	Changement des platelages de pontons B & C	40.503 €
	Tuyauteries des pompes à carburant	7 690 €
	Entretien vérins des portes du bassin	8 780 €
Investissements soumis à subventions (report de 2023)	Bateau de servitude à propulsion électrique*	47 249 €
	Cuve de récupération eau de pluie pour sanitaires Marina	27 827 €

2

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

* Selon TL, ce bateau serait toujours en attente d'homologation actuellement (non mis en service)

Présentation de photos des travaux 2024.

Prévision travaux 2025 (budget associé)

Travaux sur provisions	Reprise maçonnerie jetée feu vert (3 ^{ème} tranche)	50.000 €
	Changement des anodes des pieux	15.000 €
Investissements soumis à subventions	Aménagement d'une aire de carénage pêche (cale chantier Bernard)	60 000 €
Infrastructures	Élargissement du ponton B	20.000 €

Budget réalisé 2023

Certains participants se déclarent non intéressés par ce sujet.

En K€	Réal 2023
Chiffre d'affaires	2 065
Reprise de provisions	136
Total produits	2 237
Achats carburants	990
Fournitures et services	322
Charges de personnel	345
Impôts et taxes	97
Provisions	129
Résultat d'exploitation	97
Résultat financier	-21
Résultat Courant	75

Questions et informations diverses

Drague SPL (suite question d'un participant) :

La drague mise en œuvre sur le port de Carteret est un prototype, elle a été mise en service courant novembre 2024.

Ceci après une sérieuse liste de réserves prononcées lors de sa réception.

Un gros problème est survenu avant Noël, ceci a nécessité le retour de l'engin chez le fabricant.

Elle a été remise en œuvre le 04/03, et depuis semble fonctionner convenablement.

Ceci se traduit par un retard conséquent dans le planning de dragage de Carteret. Aussi le chantier de dragage devra être poursuivi après la saison estivale sur septembre / octobre avant de transférer le matériel vers Granville.

La drague est opérée par 2 agents SPL secondés d'un technicien SPL qui a en charge le suivi de son entretien et la gestion des pièces de rechange.

Formalités pour les visiteurs non Européens :

Suite à une demande de la fédération des ports de plaisance, les modalités de déclaration pour l'entrée des visiteurs UK (hors Europe) ont été aménagées comme suit afin faciliter les démarches et de retrouver une plus grande fréquentation :

3

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Les arrivants ont une déclaration en ligne à renseigner auprès de leur port d'entrée. Le port transmet ceci à la Police de l'Air et des Frontières (PAF).

La PAF répond en ligne et valide ou non l'accès directement auprès du plaisancier.

Sur le département de la Manche, La PAF effectue les contrôles éventuels des navires concernés sur les façades nord et est du département.

La PAF a donné le pouvoir de ce contrôle aux Douanes sur la façade Ouest du département.

(Auparavant les plaisanciers devaient faire viser leur passeport au port de Cherbourg à l'entrée et à la sortie)

Précisions sur les droits de port et les tarifs d'outillage :

Les droits de ports sont perçus par les Douanes qui en reversent une partie au gestionnaire de port. (Cas du trafic passager vers Tatihou)

Les tarifs d'outillages sont perçus directement par le gestionnaire d'un port.

En ce qui concerne la plaisance, sur Saint Vaast, seuls des tarifs d'outillages sont appliqués.

Informations sur le traitement des navires ne réglant pas leur places ou représentant une gêne ou un danger (suite à question)

Seuls les bateaux ne réglant pas leur place peuvent faire l'objet d'une procédure de destitution.

Plusieurs procédures sont en cours, dont un bateau devrait être évacué ce lundi.

Le voilier « Shiona » va être vendu et transféré à Carteret prochainement. Contrairement à son apparence, il est en bon état.

Un voilier a été sorti sur le terre plein pour cause d'enfoncement caractérisé (*pas d'entretien depuis 2017*).

Le voilier « The swede » sur le terre plein, son propriétaire avait entrepris un tour du monde sur ce bateau neuf il y a plus de 4 ans, ne donnait plus de nouvelles depuis 2 ans. Une procédure est en cours pour tenter de contacter la famille (+ via l'ambassade de Suède à Paris). Si cela ne débouche pas favorablement, ce navire devrait faire l'objet d'une déchéance de propriété (devant être validée par le Préfet).

Voilier « Le Than » (question)

Il semblerait que contrairement aux informations de novembre, ce voilier soit remis à la location par la SPL (Le prix de vente demandé en 2024 serait de 12 000 € ce qui paraît cher...)

Evolution des ordres du jour des Conseils Portuaires :

Avec l'évolution du cadre réglementaire les thèmes environnementaux et déchets devront être à l'ordre du jour des CP.

Evolution de l'arborescence du site d'information des conseils portuaires :

Les échanges d'information entre le Département (et la SPL) et les représentants des plaisanciers se font par voie électronique via le site du département de la Manche.

Un lien est transmis aux membres du CP.

L'arborescence de la partie dédiée aux conseils portuaires évolue avec par port un accès à la dernière convocation du CP puis par année, puis par semestre une rubrique avec les documents et CR, les documents y resteront jusqu'à l'échéance de 2 ans échus.

Fin des échanges à 19h 00

